

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

22

### OBJET

Maignelay-Montigny : ville  
ambassadrice du don d'organes

Date de la convocation : 09/12/24

Nombre de votes pour : 22  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

### Etaients présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

### Absents représentés :

Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc  
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,  
M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre,  
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

### Absente excusée :

Mme Anik MATS

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-29 et suivants,  
VU la charte « Ville ambassadrice du don d'organes »

Monsieur le Maire expose que la législation en matière de don d'organes repose sur le consentement présumé, la gratuité et l'anonymat. Toute personne est présumée avoir consenti au don de ses organes sauf si elle est inscrite au registre national des refus.

Il rappelle qu'en 2019, 26 000 personnes étaient en attente d'une greffe d'organes. En 2022, 5 494 greffes ont été réalisées contre 5 276 en 2021, soit une hausse de 4%. En 2023, 10 810 patients étaient en liste d'attente active (immédiatement éligibles) tous organes confondus. Néanmoins, chaque année, entre 500 et 600 personnes décèdent faute d'organes.

Afin d'accroître l'information et la mobilisation en faveur du don d'organes, le Collectif Greffes+ soutenu par l'Association des Maires de France, la Fondation de l'Académie de Médecine et l'Agence de la Biomédecine, propose aux villes de devenir « Ambassadrices du don d'organes ».

Pour devenir Ville ambassadrice, il y a lieu de s'engager à :

- Sensibiliser en apposant un panneau à l'entrée de la commune pour inciter chacun à parler du don d'organes avec ses proches,
- Inciter les acteurs locaux à rendre visible cette cause.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20241216-17DEC24\_03-DE

Le conseil municipal,

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

**EMET** le vœu de faire de Maignelay-Montigny une ville  
ambassadrice du don d'organes

**AUTORISE** M. le Maire à signer la charte.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024  
Reçu en préfecture le 17/12/2024  
Publié le  
ID : 060-216003715-20241216-17DEC24\_03-DE

Le Maire



Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal  
Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr)